Programme ARDAN*
Accélérateur de projet & de développement



* Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles

Vous êtes chef d'entreprise et vous avez le projet de développer une nouvelle activité (ou plusieurs) au sein de votre entreprise, mais vous ne disposez pas des ressources humaines nécessaires ?

Le programme ARDAN vous permet d'intégrer le pilote qui mettra en œuvre votre projet dans des conditions financières attractives, en disposant d'un accompagnement stratégique.

TARIF

€

Participation de l'entreprise

50 % du salaire brut du pilote de projet

soit participation plancher 1 000 € / mois

PUBLIC

L'entreprise doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Siège social ou établissement en Hauts-de-France
- Plus d'1 an d'activité
- PME au sens de la définition communautaire
- Moins de 250 salariés
- A jour de ses cotisations sociales et fiscales
- Situation économique et financière saine
- Respectant le règlement des aides de minimis (- de 200 K€ d'aides obtenues sur 3 exercices fiscaux «glissants»)
- Tous les codes NAF à l'exclusion de 6411Z à 6832B (hormis 6420Z, éligible), pêche et aquaculture, production primaire et première transformation de produits agricoles
- Association ayant une activité économique et 30 % maximum de subventions publiques dans ses ressources

OBJECTIFS

Être capable de :

- **développer une nouvelle activité :** nouveau marché, innovation R&D, export, qualité...
- **structurer une nouvelle fonction :** direction commerciale, industrielle, export, fonction RH, responsable QHSE, chef de projet développement web...
- **organiser un projet de transmission/ reprise**

CONTENU

Porté par la CCI Hauts-de-France et financé par le Conseil régional, le dispositif ARDAN permet de mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux pour soutenir le développement des entreprises et favoriser l'emploi.

Pour l'entreprise, il prend la forme d'une mission de formation-développement de 6 mois lui permettant d'intégrer le pilote qui mettra en oeuvre son projet de développement.

A l'issue de cette mission, le pilote de projet valide le titre de niveau 5 «Entrepreneur de Petite Entreprise» délivré par le CNAM (cf fiche produit «ARDAN | Formation «Entrepreneur de petite entreprise»).

LES POINTS FORTS

- Intégrer les compétences pour développer une nouvelle activité.
- Améliorer l'efficacité du projet grâce à la formation-action dont bénéficie le pilote.
- Amortir la phase d'investissement dans un nouveau projet, en valider la faisabilité.
- Etre accompagné et sécuriser la réussite du projet en entreprise.
- Bénéficier de conditions financières attractives.

★★★★★ Avis client

« ARDAN, c'est un dispositif qui nous a permis de nous lancer, tout en prenant des risques mesurés, ce qui est quand même un des gros challenges quand on est dirigeant d'entreprise. »

Antoine BILLARD, VELEC Systems (Bondues)

Vos contacts de proximité

CCI AISNE
François DELTOUR
03 23 06 02 39
f.deltour@aisne.cci.fr

CCI AMIENS-PICARDIE
Hans AYIMAN
03 22 82 22 62
hans.ayiman@amiens-picardie.cci.fr

CCI ARTOIS
Audrey DELANNOY
03 21 23 95 59
a.delannoy@artois.cci.fr

CCI GRAND HAINAUT
Marie-Odile RIVIERE
06 59 34 43 83
mo.riviere@grandhainaut.cci.fr

CCI GRAND LILLE
Christelle CONSTANT
03 20 63 78 13
c.constant@grand-lille.cci.fr

CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE
Karima BERCET
03 21 46 00 00
dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr

CCI OISE
Connie LION
03 44 79 80 36
connie.lion@cci-oise.fr

Conception : CCI de région Hauts-de-France - Photo : ©AdobeStock - 17/03/2022

Région Hauts-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

MA HAUTS-DE-FRANCE

CCI HAUTS-DE-FRANCE